



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

1. - Identification de la Collectivité :
VILLE DE VALOGNES
Place Général de Gaulle
50700 – VALOGNES

2. - Mode de passation du Marché :
Procédure adaptée en application des articles 28 et 40 du Code des Marchés Publics.

3. - Objet du Marché :
AMENAGEMENT DE LA RUE DU PONT SAINT JEAN ET ELARGISSEMENT DU PONT.
Lot unique (délai 3 mois)
Période de chantier : mi juin à mi septembre 2010

4. - Obtention du dossier :
Remise gratuite du dossier, sous la forme d'un CD ROM, contre une demande écrite aux services techniques de la Mairie de 50700 VALOGNES – Le DCE est également consultable et téléchargeable sur le site www.synapse-ouest.com (renseignements : 02.99.55.02.05)

5. - Délai de validité des offres :
90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

6. - Justifications à produire :
 - Lettre de candidature (formulaire DC4)
 - Déclaration sur l'honneur suivant les articles 43 et 44 du CMP (formulaire DC5)
 - Attestations fiscales et sociales (formulaire DC7)
 - Copie du jugement prononcé en cas de redressement judiciaire
 - Déclaration du chiffre d'affaires, certificats professionnels et capacités techniques de l'entreprise
 - Attestations d'assurances couvrant les risques professionnels
 - certificats de capacités pour des opérations similaires de moins de 3 ans*(Pour toute précision sur les justifications à produire, se reporter au règlement de la consultation).*

7. – Modalités de financement : Ressources propres et emprunts (*reports de crédits*)
8. – Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse, appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de la consultation.
9. - Renseignements techniques : SERVICES TECHNIQUES MUNICIPAUX
Messieurs Ronan LE BERRE/Stéphane COUPPEY
☎ 02.33.95.82.01 - fax 02.33.95.82.13
10. – Date limite de réception des offres : Mardi 4 mai 2010, 12 heures
11. – Date d'envoi de l'avis : Vendredi 9 avril 2010
12. – Procédure de recours et délais : Tribunal administratif 3, rue Arthur Le Duc – 14000 CAEN
- Référé précontractuel avant conclusion du marché
 - Recours pour excès de pouvoir dans le délai de 2 mois à compter de la notification de la décision de rejets
 - Recours de plein contentieux dans le délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité concernant l'attribution du marché.